



SÉCHERESSE EN CHARENTE-MARITIME FACE A UNE SITUATION INÉDITE DEPUIS 1976, L'ÉTAT RENFORCE LES RESTRICTIONS ET LES CONTRÔLES

Réuni hier sous la présidence de Michel Prosic, préfet de la Charente-Maritime, le **1^{er} Comité de Suivi Opérationnel de l'Étiage** a dressé un constat sans équivoque : **le département traverse un épisode de sécheresse d'une intensité exceptionnelle**, conséquence d'une succession de vagues de chaleur, de températures record et d'un déficit pluviométrique marqué depuis plusieurs semaines.

Des températures inédites en Charente-Maritime : tous les records désormais effacés

Les températures enregistrées depuis le début de l'été sont inédites : 34 journées à plus de 30°C, 17 journées à plus de 35 °C et 19 jours présentant une température moyenne supérieure de plus de 6 °C aux normales saisonnières. Une telle succession d'épisodes caniculaires n'avait encore jamais été constatée dans le département.

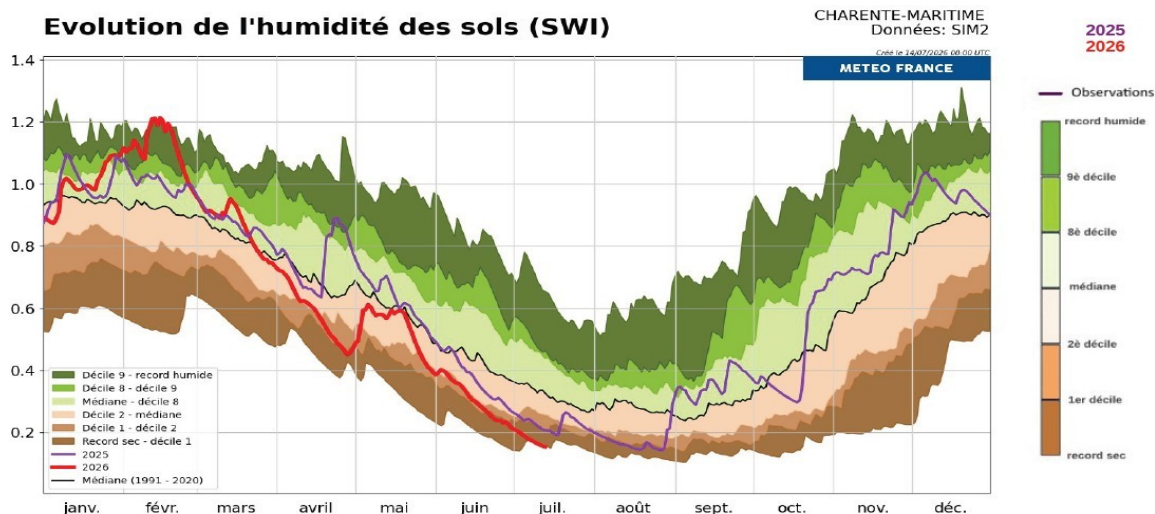
Des conséquences déjà visibles sur les milieux naturels

- ➔ Près de **40 % des cours d'eau suivis** sont en assec ou en rupture d'écoulement, soit 630 kilomètres de linéaires concernés.
- ➔ Les barrages ont été mobilisés de manière anticipée dès le 11 juin afin de soutenir les débits de la Charente, avec des volumes près de deux fois supérieurs à une année normale.
- ➔ Les consommations d'eau potable atteignent des niveaux historiques, dépassant désormais 200 000 m³ par jour lors des pics de chaleur.

Humidité des sols : un niveau historiquement bas, inférieur aux références de 1976 et 2011.

Les indicateurs hydrologiques convergents tous vers une dégradation rapide de la situation.

Les sols présentent désormais **leur niveau d'humidité le plus faible jamais observé**, devant les années 2011 et 1976. Les scénarios météorologiques n'annoncent aucune amélioration significative à court terme et laissent craindre de nouveaux records de sécheresse dans les prochaines semaines.



CONTACTS PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Muriel Tabary-Dumas, Cheffe de service – 06 37 74 87 22
Aurore Turmel, Adjointe à la Cheffe de Service – 06 02 15 77 12
Mél. pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur - CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr



DES MESURES DE RESTRICTION DÉJÀ ENGAGÉES

Face à cette situation, le préfet a placé l'ensemble du département en état d'alerte pour les usages de l'eau potable depuis le 12 juillet.

Ces mesures concernent tous les usagers, particuliers, collectivités, entreprises et professionnels, et visent à préserver durablement la ressource afin de garantir en priorité l'alimentation en eau potable de la population et les usages essentiels.

Les dispositifs de gestion des prélèvements agricoles sont également adaptés en permanence à l'évolution des indicateurs, afin de concilier la préservation de la ressource et les besoins des exploitations, dans le cadre fixé par les arrêtés préfectoraux. Les premières mesures d'économies de l'eau à usage agricole ont été mises en œuvre dès le 15 avril 2026.

CONTRÔLES RENFORCÉS ET SANCTIONS

Le préfet demande à chacun de respecter strictement les mesures de restriction.

Les services de l'État poursuivent et intensifient les contrôles sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse des usages domestiques, économiques ou agricoles.

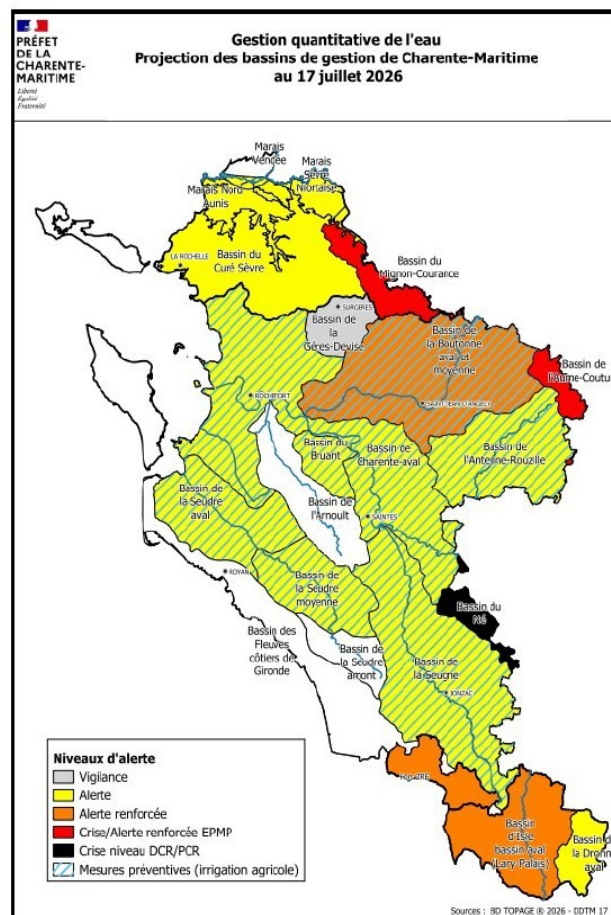
Tout manquement constaté donnera lieu à des verbalisations, conformément aux dispositions prévues par la réglementation.

Dans un contexte où chaque mètre cube économisé contribue à préserver la ressource, le respect des restrictions constitue un devoir collectif.

UNE MOBILISATION PERMANENTE DE L'ÉTAT

Le préfet de la Charente-Maritime réunira désormais le **comité de suivi opérationnel de l'étiage** **toutes les deux semaines**, et plus fréquemment si les conditions météorologiques ou hydrologiques l'exigent.

Ces réunions permettront d'actualiser les données, d'évaluer l'efficacité des mesures engagées et, si nécessaire, de décider rapidement de nouvelles restrictions afin d'assurer la protection de la ressource en eau tout au long de l'été.



CONTACTS PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Muriel Tabary-Dumas, Cheffe de service – 06 37 74 87 22
Aurore Turmel, Adjointe à la Cheffe de Service – 06 02 15 77 12
 Mél. pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur - CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr





PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

Michel Prosic, préfet de la Charente-Maritime

*"Nous faisons face à une situation d'une gravité exceptionnelle. Les indicateurs sont sans précédent depuis cinquante ans et certains battent déjà tous les records connus. **La mobilisation de chacun est indispensable.** L'État prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver la ressource en eau, garantir l'alimentation en eau potable et faire respecter les restrictions décidées."*

Un message clair : l'eau potable doit être réservée à l'alimentation humaine et aux usages de la vie quotidienne (douche, préparation des aliments...), les autres usages doivent être stoppés. L'objectif : arriver à l'automne sans restrictions de l'eau potable pour les usages humains essentiels.

LA CHARENTE-MARITIME PASSE EN NIVEAU "ALERTE RENFORCÉE"

Au regard de l'aggravation de la situation et des prévisions météorologiques, **Michel Prosic, préfet de la Charente-Maritime, a décidé, à l'issue du Comité de Suivi Opérationnel de l'Étiage (CSOE), de placer le département en niveau "Alerte renforcée" pour les prélèvements issus du réseau d'eau potable.**

Cette décision, prise en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau répond à une exigence : **anticiper pour préserver durablement la ressource.**

Les partenaires associés au Comité :

Agence Régionale de Santé (ARS), Agences de l'Eau Adour-Garonne & Loire Bretagne, Office Français de la Biodiversité (OFB), Établissement public Territorial de Bassin (EPTB) Charente, Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP), Chambre Agriculture, Aquanide 17, Fédération Pêche et Protection Milieu Aquatique, Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA), Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre-Niortaise (IIBSN), Eau 17, Agglomération de La Rochelle, Département de la Charente-Maritime, Association des Maires AMF 17, Groupement de la Gendarmerie, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Le passage en **alerte renforcée** implique un renforcement immédiat des restrictions d'usage de l'eau potable : interdiction de nombreux usages non essentiels, limitation accrue des prélèvements et économies d'eau renforcées pour tous.

L'État change également de méthode. Le temps de la seule sensibilisation est révolu. Les contrôles seront désormais intensifiés sur l'ensemble du territoire et les infractions feront l'objet de verbalisations. Les résultats de ces contrôles seront rendus publics régulièrement afin de garantir la transparence de l'action de l'État.

Enfin, le préfet réunira **toutes les deux semaines** le comité de suivi opérationnel afin d'évaluer l'évolution de la situation et d'adapter sans délai les mesures nécessaires.

Face à une sécheresse d'une intensité inédite, chacun doit désormais prendre sa part de responsabilité. La préservation de l'eau est l'affaire de tous.

CONTACTS PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Muriel Tabary-Dumas, Cheffe de service – 06 37 74 87 22
Aurora Turmel, Adjointe à la Cheffe de Service – 06 02 15 77 12
Mél. pref-communiqu@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur - CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr

